Commune de Saint Laurent du Bois

FLASH INFO : OCTOBRE 2026 (bis)

- URGENT -

RECONNAISANCE ETAT CATASTROPHE NATURELLE

Je vous informe que notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté interministériel du 16 octobre 2026, paru au Journal Officiel du 23 octobre 2026 au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols en Gironde pour l'année 2025.

Les sinistrés disposent désormais, depuis le 1er janvier 2023, d'un délai de 30 jours à compter de la parution de cet arrêté au Journal Officiel pour déclarer leur sinistre auprès de leur assurance.

L'arrêté est téléchargeable sur :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000055008972

A VOS AGENDAS

VENDREDI 4 DECEMBRE 2026

INAUGURATION ET VISITE DES NOUVEAUX LOGEMENTS DANS LE BOURG

Une invitation officielle vous sera envoyée très prochainement